



Votre don au service de l'éducation des enfants !

Calendrier de l'IFI 2018

	<p>Patrimoine net taxable supérieur ou égal à 1 300 000 €</p> <p><i>Déclaration IFI couplée à votre déclaration de revenus</i></p>
<p><i>Date limite de déclaration de votre IFI et de versement de votre don</i></p>	<p>Déclaration papier : 17 mai 2018</p> <p>Déclaration par internet : 22 mai 2018 (départements 01 à 19) 29 mai 2018 (départements 20 à 49) 5 juin 2018 (départements 50 à 976)</p>
<p><i>Date limite de paiement de votre IFI</i></p>	<p>Paiement par voie postale : 17 septembre ou 15 novembre 2018 <i>(vous recevrez votre avis de paiement au cours du mois précédent)</i></p> <p>Paiement par internet : 22 septembre ou 20 novembre 2018</p>
<p><i>Modalités de votre déclaration IFI</i></p>	<p><i>Déclaration IFI couplée à votre déclaration de revenus.</i></p> <p><i>Le reçu fiscal du don IFI n'est pas à joindre à votre déclaration correspondante, mais il doit être conservé pour l'administration fiscale, si demandé.</i></p>

Pour être pris en compte, vos dons ISF doivent avoir été effectués entre la date de la déclaration d'impôts 2017 et la date limite de déclaration pour l'année 2018.

Les dates indiquées sont sous réserve de leur confirmation par l'administration fiscale.

Des questions sur votre **DON IFI ?**



Perrine Sonrel, notre responsable philanthropie, est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h pour répondre à vos questions.

☎ 01 49 49 10 02

☎ 07 83 64 71 39

perrine.sonrel@wveu.org